

**COMPTE RENDU DE REUNION – 3
04/01/20 – Salle foyer rural – Carros**

Avertissement : ce compte rendu rapporte les discussions et les débat dans leur ensemble. Il ne s'agit pas d'une retranscription des minutes.

Pièces jointes en annexe

Annexe 1 : plan de réunion et ordre du jour

Annexe 2 : Historique de la Scerm et du combat des riverains

Annexe 3 : émargement des participants

Début de réunion : 10h15 – Fin de réunion : 12h15.

Secrétaire de séance : Mme Lepagnot

Rédaction du Compte Rendu : Mme Lepagnot

Invitation de M. Le Maire à partir de 12h.

1) Lancement de la réunion

Mme Risso, représentante par intérim des riverains plaignants, présente l'ordre du jour. Puis elle décrit l'historique de la situation ayant conduit à la création du Collectif en novembre 2019 ([annexe 2](#)).

2) Discussions / Réponses

M. Raymond : Les enrobés utilisés sur les chantiers du Tram contenaient de l'amiante. Ils ont été retirés.

=> où ont-ils été recyclés ? désamiantés ?

=> quelles conséquences /impacts au moment du recyclage ?

➤ **Chercher l'information**

Mme Boissin : ressent les odeurs depuis 2002. Se propose d'aider sur les impacts sanitaires/santé.

M. Asnard : intervient pour faire part de son expérience dans les eaux et l'environnement. Connait la technologie des filtres à charbon.

Mme Renevier : fait part de ses connaissances en matière réglementaire. Souligne la nécessité d'une action juridique et sur les politiques avec une large publicité.

M. Cuoco : explique que la seule manière de supprimer les nuisances est de confiner la zone de chargement. Cet investissement est important et a un impact sur le résultat du site (car budget élevé pour la maintenance des filtrations).

Mme Aimé : n'a pas d'adresse mail ni informatique. Contact direct uniquement. Travaille à l'extérieur seulement avec un masque imprégné d'huiles essentielles car les odeurs sont insupportables.

Mme Renevier : indique la nécessité de faire des relevés et des analyse d'air.

➤ **Ce point est sensible et est débattu. En effet, d'après les retours d'expérience des autres collectifs et associations, ces relevés n'ont que très rarement voire jamais appuyé leurs actions. Les valeurs mesurées étaient dans les normes et donc non opposables aux industriels. Nous sommes d'accord pour dire que ces échantillons prélevés dans des zones précises ne rendent aucunement compte de la quantité globale de polluants qui émane de l'entreprise.**

Il est décidé de ne pas faire les analyses (payées par la Scerm) pour le moment.

Mme Laporte-Catrou : depuis fin 2015 habite au Village St Pierre. A constaté une toux chronique de Mars à Octobre. A déjà ressenti ces odeurs jusqu'à l'école des Rosemarines.

➤ **Karine explique qu'une étude a été réalisée concernant la cheminée du centre de valorisation des déchets de l'Ariane. Elle s'est renseignée pour qu'une étude soit faite**

**COMPTE RENDU DE REUNION – 3
04/01/20 – Salle foyer rural – Carros**

au niveau des Plans. Malheureusement, cela demande d'énormes ressources (humaines et financières).

Cela ne sera pas possible en première intention.

Mme Renevier : propose d'impliquer les politiques de l'Assemblée Nationale et du Sénat afin de faire évoluer la réglementation et les normes.

M. Raymond : informe d'un nouvel établissement classé a été autorisé (Sclaro ?)

➤ **Chercher l'information**

M. Isnard : faire de la pub dans le Carros Info

➤ **Ce sera fait dans l'édition de janvier.**

M. Cosquer : a reçu le tract et a depuis pu identifier les odeurs d'hydrocarbures qu'il ressentait. Compétences juridiques.

2 possibilités d'actions :

- 1) Saisir le Procureur de la République, avec difficulté de constitution de la preuve (créer 1 association – Partie civile devant apporter la preuve).
- 2) Trouver un contact référent à la DREAL afin d'obtenir des éléments objectifs de preuves et d'identifier les problématiques globales.

➤ **M. Cuoco se charge de trouver le « bon » contact à la DREAL.**

M. Dumas : se pose la question de la validité de l'arrêté préfectoral de 2005. Les autorisations sont normalement données pour 1 période définie et doivent être renouvelées. Quid pour la SCERM

- Les documents disponibles sur le site des établissement classés de la DREAL ne montrent ni réponse à la dernière mise en demeure, ni renouvellement.
- **Rechercher les documents** : mairie, DREAL, Préfecture....

Faire de la publicité :

- Fréquence K
 - Nice Matin
 - France Bleu
 - Azur TV
- A déclencher en fonction des réponses et actions des autorités (Préfet).

3) Actions décidées à l'issue de la réunion

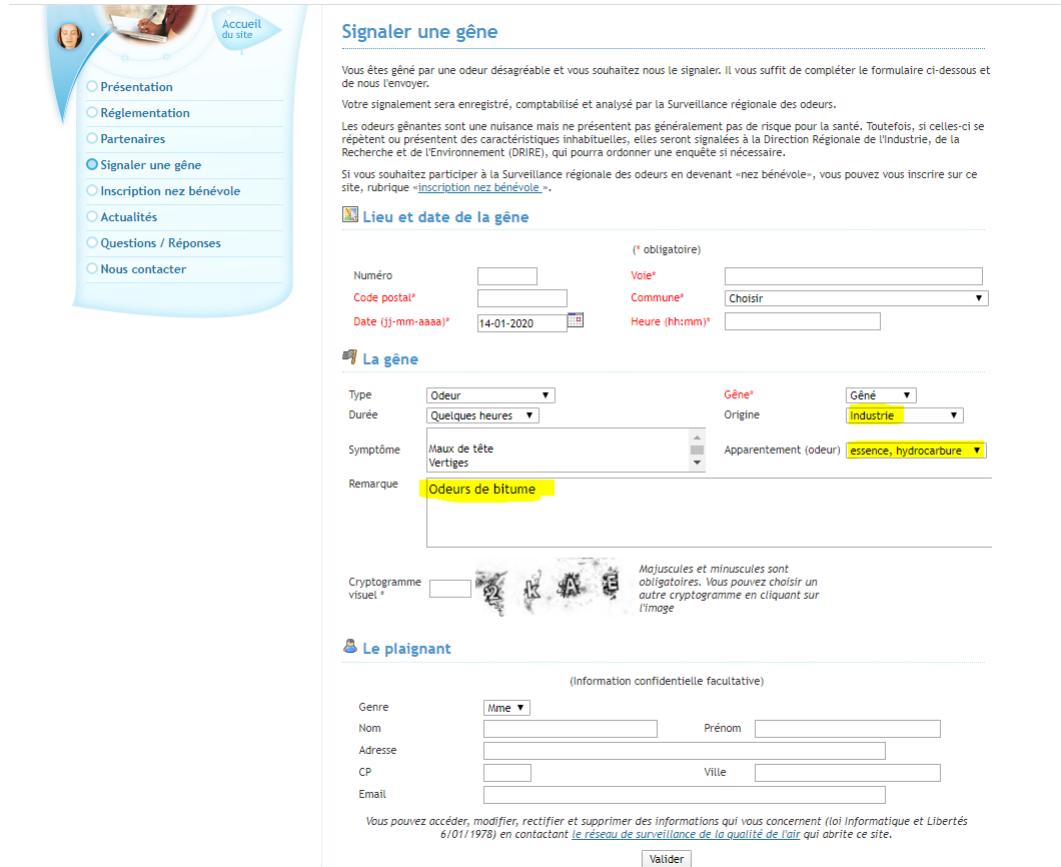
A. Signalement exhaustif des odeurs +++

Pour tous ceux ayant un accès internet et en **priorité** : **Site SRO PACA** / Signaler une gêne : <http://www.sro-paca.org/page/plainte.php>

Compléter l'ensemble des champs en fonction de votre ressenti.

Pour les odeurs de bitume, compléter comme indiqué en jaune ci-dessous (cela nous permettra de standardiser les déclarations afin de mieux les analyser, ces données restent accessibles pour analyses ultérieures).

COMPTE RENDU DE REUNION – 3 04/01/20 – Salle foyer rural – Carros



Signaler une gêne

Vous êtes gêné par une odeur désagréable et vous souhaitez nous le signaler. Il vous suffit de compléter le formulaire ci-dessous et de nous l'envoyer.

Votre signalement sera enregistré, comptabilisé et analysé par la Surveillance régionale des odeurs.

Les odeurs gênantes sont une nuisance mais ne présentent pas généralement pas de risque pour la santé. Toutefois, si celles-ci se répètent ou présentent des caractéristiques inhabituelles, elles seront signalées à la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), qui pourra ordonner une enquête si nécessaire.

Si vous souhaitez participer à la Surveillance régionale des odeurs en devenant «nez bénévole», vous pouvez vous inscrire sur ce site, rubrique [Inscription nez bénévole](#).

Lieu et date de la gêne

(* obligatoire)

Numéro
Code postal*
Date (jj-mm-aaaa)* 14-01-2020

Ville*
Commune*
Heure (hh:mm)*

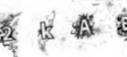
La gêne

Type Gêne* Origine

Durée Appartement (odeur)

Symptôme

Remarque

Cryptogramme visuel 
Majuscules et minuscules sont obligatoires. Vous pouvez choisir un autre cryptogramme en cliquant sur l'image

Le plaignant

(Information confidentielle facultative)

Genre Nom Prénom
Adresse
CP Ville
Email

Vous pouvez accéder, modifier, rectifier et supprimer des informations qui vous concernent (loi Informatique et Libertés 6/01/1978) en contactant [le réseau de surveillance de la qualité de l'air](#) qui abrite ce site.

Sinon, remplir le fichier Excel puis le transmettre au collectif (mail, boite à lettres de Mme Lepagnot en Mairie).

B. Constitution de groupes de travail :

A. Sanitaire / Médical

Mme Boissin

Mme Laporte-Castro

Mme Risso Karine

Référent DREAL (Cf M. Cuoco)

=> Recueillir toutes les informations faisant un lien entre la santé et les industries bitumeuses

=> suivre les retours de la DREAL, de l'ARS et du Préfet

B. Fonds documentaire

Mme Laporte-Castro => recueillir tous les docs présents en Mairie

M. Cuoco => fournir les documents issus de la SCERM.

C. Evolution Réglementation

Mme Renvier

M. Cuoco

M. Lepagnot

=> Etablir la liste des contacts

=> Préparer la lettre pour demander la révision de la réglementation

**COMPTE RENDU DE REUNION – 3
04/01/20 – Salle foyer rural – Carros**

D. Lien avec les autres collectifs, associations ...

Notamment Aqui Sien Bien (Carros), région Verte ...

M. Bolla
M. Cuoco
M. Buschiazzo

Conclusion en présence du Maire : actions menées et à mener

- **Cartographier nuisances** : tous et tous les jours = <http://www.sro-paca.org/>
- **Alerter** :
 - o Lettre Préfet, Président Métropole, CG, ARS, DREAL envoyée le 22 Décembre : le Maire contacte le préfet pour réunion de *visu* rapidement
 - o Sylvain Lepagnot a lancé une pétition à signer par tous et partager +++ : sur le site mesopinions.com « stop aux fumées bitume usine scerm »
- **Se regrouper** :
 - o Adhésion à l'Association Aqui Sien Ben afin de poursuivre le combat avec eux (bulletin joint au mail), contacter France Nature Environnement
 - o Collectif soutenu par le collectif Citoyens 06
- **Améliorer nos connaissance du sujet et de la Scerm**:
 - o **Base de documentation** créé par Emmanuel Buschiazzo www.pearltrees.com/airpurcarros sur le bitume, l'environnement, la Scerm à **enrichir**
 - o Le maire accepte d'aider le groupe « fond documentaire » à obtenir les documents administratifs concernant le SCERM (arrêtés, rapports d'inspection), ce groupe s'engage à identifier et contacter des représentants de l'état utiles
 - o Le groupe Sanitaire s'engage à se documenter et enrichir cette base de donnée (que **tous** sont conviés à enrichir : doc trouvés à envoyer à airpurcarros@gmail.com)
 - o Le groupe « liens avec autres collectifs » s'engage à contacter d'autres associations victimes de société de recyclage de bitume, identifier leurs stratégies et faire remonter les information (là encore tous sommes capables de faire des recherches sur internet, envoyer des mails et prendre contacts puis informer airpurcarros@gmail.com)
- **Communiquer** :
 - o Boite mail « airpurcarros » pour envoyer ses idées, ses documents, ses réflexions
 - o Facebook « Collectif Air Pur Carros» : à « suivre » pour être informé, « liker » , le lien pour la base de documentation www.pearltrees.com/airpurcarros y apparaît à droite
 - o Le Maire accepte qu'une page du prochain Carros info traite du collectif Air Pur Carros

Les * à côté des noms indiquent une prise de parole lors de la réunion

*****FIN DU COMPTE RENDU*****

COMPTE RENDU DE REUNION – 3
04/01/20 – Salle foyer rural – Carros

Annexe 1

Réunion AirPurCarros 4 Janvier –

Plan et ordre du jour

- Accueil
- Ce pour quoi nous sommes là
- Déterminer qui prend les notes pour CR de réunion
- Fiche d'émargement
- Nombres de personnes présentes : xx
- Présentation Membres actifs présents :
 - Emmanuel Buschiazzo, médiateur, responsable communication
 - Karine Risso, porte-parole du collectif, responsable santé
 - Marie-Christine Lepagnot, lien Collectif-Mairie
 - Laurent Lepagnot, responsable riverains bénévoles
 - Paul et Nadine Bolla, responsable documentation
- Mode de communication pendant la réunion : Les règles de communication :
 - La parole se demande et se donne, on laisse la personne s'exprimer jusqu'au bout puis rendre la parole
 - Rappel des valeurs du collectif : œuvre dans un objectif, apolitique, le maire est convié en fin de séance afin de nous apporter son soutien dans certaines actions à mener
- Présentation de l'ODJ
 - Récapitulatif historique de l'installation de la Scerm jusqu'à la création du collectif
 - Actions réalisées du collectif
 - Rassembler les riverains via
 - Tractage
 - Création boite mail airpurcarros
 - Création facebook airpurcarros
 - Lancer l'alerte
 - Visite scerm
 - Motivation de réunions avec la scerm
 - Contact avec association aujui sien ben, collectif citoyens06
 - Envoie lettre au Prefet / Estrosi / Ginesy / ARS / Dreal
 - Avenir : carros.info, pétition en ligne
 - Effort pour recenser, caractériser et cartographier les odeurs
 - Fiches excel
 - Travail de documentation sur pearls (balbutiements)
 - Actions futures
 - Constitution des groupes de travail

COMPTE RENDU DE REUNION – 3
04/01/20 – Salle foyer rural – Carros

Annexe 2

PRESENTATION HISTORIQUE SCERM ET CARROS

SCERM Société Carrosoise d'enrobage recyclage matériaux :

ZI CARROS 12^{ème} rue, 2602 RTE DE LA GRAVE

180 m en contre-bas du vieux village, à 200 m en contre bas du lotissement des anémones

→ Photos accessibles sur www.pearltrees.com/airpurcarros

- Installation de broyage, concassage, criblage de produits minéraux
- Une centrale d'enrobage à chaud au bitume de matériaux routiers
- Dépôt de matières bitumineuses
 - se font livrer du bitume de différentes provenance (**récupération** de routes) et le reconditionnent

Installation refusée par préfet près des vins de Bellet, refusée par le maire St Isidore, de St Blaise.

Arrêté d'installation préfectoral sept 2005 : Définissant les règles de fonctionnement sécurité. Mesures à mettre en œuvre pour éviter notamment toute pollution de l'air et des réseaux fluviaux.

(Pourtant) Initiation de leur activité dès début 2004 sans autorisation : entreprise verbalisée et mise en demeure mais dans les faits l'entreprise a continué à opérer sous « tolérance » jusqu'à autorisation et enquête publique

Enquête publique février à avril 2005 Association Aqui Sien Ben : bcp d'irrégularités

- Manque d'information/désinformation de la population y compris à la mairie sur l'installation de cette entreprise
- Irrégularités
- Risque sanitaire avancé par l'entreprise comme « relativement faible » sans aucune donnée scientifique
- Risque de pollution de la nappe phréatique : zone de terrain très perméable dans lequel se trouve très proche la nappe phréatique : installation se trouve dans la zone de captage SIEVI d'eau de consommation de la population du littoral. Ce périmètre est classé d'utilité publique et de protection éloignée.
- proximité des habitation et caractéristiques géographiques: unique en France

→ réunion, opposition de la population mais

Arrêté préfectoral 9 sept 2005 permettant l'exercice de la société DAMIANI FRERES
le chef d'entreprise s'engage à une absence de nuisance notamment olfactive

Article 3.1.3. Odeurs

Les dispositions nécessaires sont prises pour que l'établissement ne soit pas à l'origine de gaz odorants, susceptibles d'incommoder le voisinage, de nuire à la santé ou à la sécurité publique.

Société reprise par COLAS janvier 2006

**COMPTE RENDU DE REUNION – 3
04/01/20 – Salle foyer rural – Carros**

Annexe 2

Mars 2012 Visite d'inspection de la DREAL : mise en demeure de se conformer à 8 points qui portait notamment sur le problème des nuisances olfactives, la mise en évidence de déficiences pour garantir la protection de toute contamination de la nappe phréatique du var

Déjà les plus vieux habitants ressentaient des nuisances olfactives (témoignages nombreux).

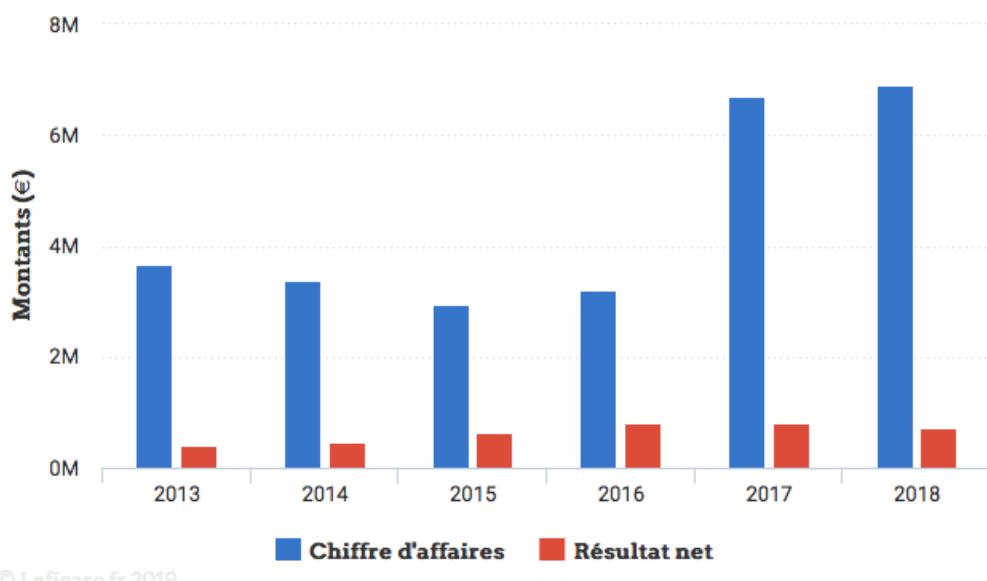
La suite...

Conjointement au développement de Carros avec une hyperurbanisation du plateau

→ **d'affaire de la SCERM** : <https://www.societe.com/analyse-financiere/carrosoise-enrobage-recyclage-materiaux-477650212.html>

La SCERM présente une activité croissante, fonction de 6h du matin à 3h du matin.

Source : Infogreffé / déclarations société



© Lefigaro.fr 2019

→ **Forte urbanisation du plateau Carrosois**

Conséquences pour la population :

- Des plaintes depuis 10 ans d'après certains résidents (sans suite)
- Des nuisances ressenties sans que l'origine ne soit identifiée
- Une année 2018 irrespirable pour de plus nombreux résidents
→ à ce termes les plaintes sont déposées à la mairie, gendarmerie, police
Quasi aucun résident ne fait le lien avec le SCERM
Les résidents ayant identifié les odeurs et se plaignant à la SCERM contactent la Scerm

Novembre 2018 : le SCERM change de fournisseur de bitume face à des plaintes plus pressantes

**COMPTE RENDU DE REUNION – 3
04/01/20 – Salle foyer rural – Carros**

Annexe 2

Aggravation de la situation : de très nombreux témoignages

- Le matin et le soir surtout
- Quasi tous les jours
- Odeur de bitume s'infiltra au sein même des foyers
- Plaintes pour toux, nausées, céphalées
- Les riverains ont pris l'habitude de ne plus aérer le matin
- Des repas sur terrasse se finissent à l'intérieur des maisons
- les ouvriers de nombreuses maisons en construction, exposés toute la journées à l'air extérieur se plaignent de cette odeur de bitume
- préoccupation : risque sanitaire ?
 - o des Effets Indésirables immédiat sont déjà ressentis pendant les périodes de forte pollution, on s'interroge sur les conséquences à long terme ?

Un groupe de riverain du chemin de l'émigra informe la population sur l'origine de l'odeur et invite les personnes concernées à une réunion avec les dirigeants de la SCERM le 23 mars 2019. Une centaine de tract sont ainsi déposés dans les boites aux lettres des riverains du fond des plans de Carros seulement.

Sous la pression, une salle est louée au Novotel par le SCERM qui vient représentée par Franck Negre, Francis Chevalier - responsable industries (bassin méditerranéen), Simon Fournier - responsable matériel (construction amélioration usines Côte d'Azur), QSE (Qualité Sécurité Environnement) Thomas Guillemin.

Une soixantaine de riverains sont présents.

Les dirigeants de la Scerm s'emparent du micro pour une heure de monologue publicitaire power-point et films à l'appui sur la SCERM et COLAS moteur du développement routier du territoire et respectueux de la nature avant d'être finalement interrompus par les riverains en colère.

Leur stratégie de communication se base sur

- La prise de temps de parole
- La discrimination / humiliation des personnes n'utilisant pas la bonne terminologie : utilisant le terme « goudron »
- Minorent le problème : nous avons un nez trop sensible, « les odeurs ne sont pas assez présentes pour que notre nez s'y habitue car le nez est sensible aux changements d'odeurs »

Nous apprenons :

- que sous le poids des plaintes des rares riverains ayant identifié l'origine des odeurs le 14 novembre 2018 l'import de bitume transformé en Espagne a été stoppé.
- Que la cheminée n'est pas équipée d'un filtre au charbon actif.

Nous convenons de collaborer avec la société SCERM en l'informant en temps réel des nuisances pour qu'ils identifient leurs origines. Eux s'engagent à profiter de l'arrêt de l'entreprise en aout pour poser un filtre charbon actif, et réaliser des travaux d'isolation des cuves en septembre.

Certains riverains ont visité la SCERM.

Le printemps, l'été ont été désastreux. Pire que le précédent. Dès le matin les odeurs de bitumes titillent les narines de certains riverains dans leur chambres, il faut courir pour sauter dans la voiture, le fait d'ouvrir la porte d'entrée embaume tout le logement.

Certains riverains appellent continuellement la scerm, la police et la mairie.

**COMPTE RENDU DE REUNION – 3
04/01/20 – Salle foyer rural – Carros**

Annexe 2

Le maire convoquent 3 riverains et 2 représentants de la SCERM en septembre 2019. Nous sommes traités par les 2 représentants de la SCERM comme des semeurs de trouble isolés, malgré les mails de plainte émanant de divers habitants envoyé à Mr Nègre et à la boite mail AirpurCarros confirmant le caractère non localisé du problème, Mr Nègre continue à dire que nous sommes ici 3 cas isolés et qu'ils soit dans les normes.

Finalement réalisation des travaux prévus en septembre la 2^{ème} semaine d'octobre.

Au décours : fortes pluies ralentissant l'activité de la SCERM et malgré tout de très nombreux jours d'odeur reste extrêmement violentes.

Réunion sur site 6 novembre visite de la scerm en présence du maire et de quelques riverains (une 10ème) :

Les dirigeants font sourde oreille à nos allégations.

Pour eux le problème est résolu : ils ont envoyé un agent humer l'air plusieurs matin avec un retour satisfaisant (propos répété par le dirigeant de la Scerm dans Nice Matin)

Les travaux sont faits.

Ils ne peuvent pousser plus loin les travaux de confinement de leur entreprise, rien n'existe sur le marché pour faire mieux.

Ils nous expliquent être dans le norme suite à des échantillonnage d'air prélevés dans des lieux précis (non au niveau des zones à l'air libre comme par exemple la zone de chargement des camions qui défilent sous nos yeux, du bitume déferlant d'un conduit haut situé, s'écrasant dans des bennes, le tout à l'air libre, et dégageant un énorme nuage noirâtre et malodorant s'échappant dans l'air).

Les échantillons d'air sont humés par des expert qui les ont désignés comme étant dans la norme.

Aucun échantillon n'est prélevé dans les zones ouvertes comme celle de chargement.

Ces mesures ne rendent en rien compte de la réalité des émanation issues de l'entreprise, raison pour lesquelles les nez des experts ne sont pas en accord avec ceux des habitants.

→ sont dans la norme

→ impossible de mieux confiner l'entreprise : contrairement aux avancées scientifiques mises en avant par le groupe COLAS qui se veut respectueux de l'environnement et des riverains

Article Nice Matin 18/11/2019 : Mais d'où vient cette "irrespirable" odeur de bitume qui persiste depuis des mois à Carros ?

Le 23 novembre une nouvelle réunion regroupant une soixantaine de personne est organisée à la mairie de Carros. Le collectif AirpurCarros est créé.

A ce jour : le collectif recense 112 foyers membres.